

Image not found or type unknown



Caution crédit sarl

Par **Pasderegrets**, le **03/04/2019** à **06:46**

Bonjour,

J'ai souscrit en 2012 un crédit de 90k€, pour création entreprise, j'ai signé un document dans lequel je me porte caution à hauteur de 45k€.la banque a aussi un nantissement sur la vente du fond. J'ai liquide la société en 2016. Elle a été reprise à hauteur de 15k€.Le solde du crédit 33k€. La banque me réclame cette somme hors je pensais n'être redevable que de 50% du reliquat. Combien leur dois je exactement ?